Un réseau d'adhérents à votre service

Les 9000 adhérents du SNPDEN (record battu cette année) représentent une force considérable qui nous permet de vous offrir un vrai réseau professionnel et une large palette de services. Il faut cependant savoir que le SNPDEN, ce sont seulement deux personnels de direction, permanents au siège. Tous les autres cadres nationaux et académiques sont en responsabilité en établissement, et assurent de concert leurs fonctions syndicales et professionnelles.
La force du SNPDEN, c'est donc l'engagement de tous, l'échange d'informations, la réflexion et l'action collective.

Florence DELANNOY
Secrétaire nationale communication
florence.delannoy@gmail.com

VOTRE INFORMATION

Dans la revue *Direction* vous retrouvez nos analyses sur les grands dossiers et les travaux de chacune des quatre commissions qui mettent en œuvre les mandats de congrès. *La Lettre de Direction* nationale nous permet de réagir à l'actualité immédiate.

Toutes les sections syndicales académiques ont mis en place une communication régulière, par courriel le plus souvent, qui leur permet de tenir informés tous les adhérents sur l'actualité locale : prenez contact avec votre secrétaire académique si vous n'en êtes pas encore destinataires.

VOS QUESTIONS

Pour les questions générales concernant la carrière ou le métier, privilégiez le forum : cela permet d'enrichir les réponses avec des regards croisés. Votre secrétaire départemental ou académique reste votre interlocuteur privilégié directement lié à l'environnement local.

Pour les questions particulières concernant votre carrière, prenez contact avec votre commissaire paritaire académique.

Si vous rencontrez des difficultés dans votre métier, la cellule d'écoute animée par Martine Druenne, Philippe Marie et Raymond Scieux au siège, et les collègues du « réseau solidarité » sont des relais précieux pour les difficultés d'ordre juridique ou dans l'exercice quotidien de vos fonctions.

Pour toutes les autres questions, les permanents du siège (Tél. 01 49 96 66 66 et siege@snpden.net), Marianne Viel et Cédric Carraro, mais aussi Valérie Faure, documentaliste, et Sylvie Mugerin et Joëlle Jonneaux-Torres au secrétariat sont à votre disposition.

VOTRE FORMATION

Des stages de formation sont régulièrement proposés à tous les adhérents. Vous en êtes informés par une *Lettre de Direction*, et l'inscription se fait en ligne. Nous nous efforçons de décentraliser les formations au plus près des académies. Si la formation continue des personnels de direction existe, elle reste souvent très insuffisante. Les formations du SNPDEN abordent des sujets allant des questions juridiques à la communication, en passant par les différentes facettes de l'exercice de notre métier.

DES RENCONTRES

Participez aux assemblées générales départementales (AGD) et aux assemblées générales académiques (AGA). C'est lors de ces rencontres que la vie du syndicat se construit : réflexions sur l'actualité, prises de position, réflexions et propositions autour des mandats syndicaux…

www.snpden.net, mode d'emploi

Le site est riche, et vous pouvez accéder à l'information par rubrique ou par le moteur de recherche.

Il faut vous identifier pour accéder au menu « adhérent » à gauche. Vous y trouvez l'essentiel de ce dont vous pouvez avoir besoin :

- les analyses de la cellule juridique ;
- les fiches « pro » rédigées par le national, avec notamment le Code de l'éducation régulièrement mis à jour ;
- le « Tout sur Tout » qui rassemble des éléments de réponses, des fiches pratiques sur les sujets les plus divers ;
- et bien sûr, « les motions de A à Z », qui vous permettent de connaître les positions de votre syndicat.

La rubrique « les vidéos », qui renvoie sur You Tube, vous donne accès aux discours du secrétaire général lors des CSN et congrès.

snp den UNSA
Syndicat national des personnels de direction de l'éducation nationale
Fiches pro
Voir Modifier Structure Suivi Droits
Les fiches professionnelles sont destinées aux seuls adhérents. Elles sont validées par le bureau national (BN) et/ou la cellule juridique. Les fiches devenues obsolètes ou sans objet sont retirées.
Le Code de l'éducation mis à jour
Le film annuel des personnels de direction sur le site de l'ESEN. Des éléments utiles, même si certains points sont parfois discutables.
Baccalauréat 2013, dispositifs transitoires
Charte de pilotage : le memento
HS : Valider en masse les items de LPC (juin 2011)
N°02 > Préparation de la rentrée : questions/réponses (septembre 2010)
N°04 > le bilan social des personnels de direction (depuis 2009)
N°05 > le calcul des jours de repos
N°06 > Les effets de la loi sur les retraites (novembre 2010)
N°07 > Calcul des dotations en LEGT (janvier 2011)
N°08 > le Code de l'Education mis à jour (Novembre 2014)
N°09 > Permanences et "astreintes" (novembre 2012)
N°10 > Faut-il voter la DGH en février ? (février 2014)
Ordre protocolaire et cérémonies publiques
Procédures Disciplinaires, le memento (2012)
Sorties et voyages scolaires (2010)
Vade mecum des stages en entreprise (2014)
Baccalauréat 2013, dispositifs
Services Alise
Les services Alise, c'est tout Alise à votre service et à celui des familles
www.alise.net
04.42.54.12.12

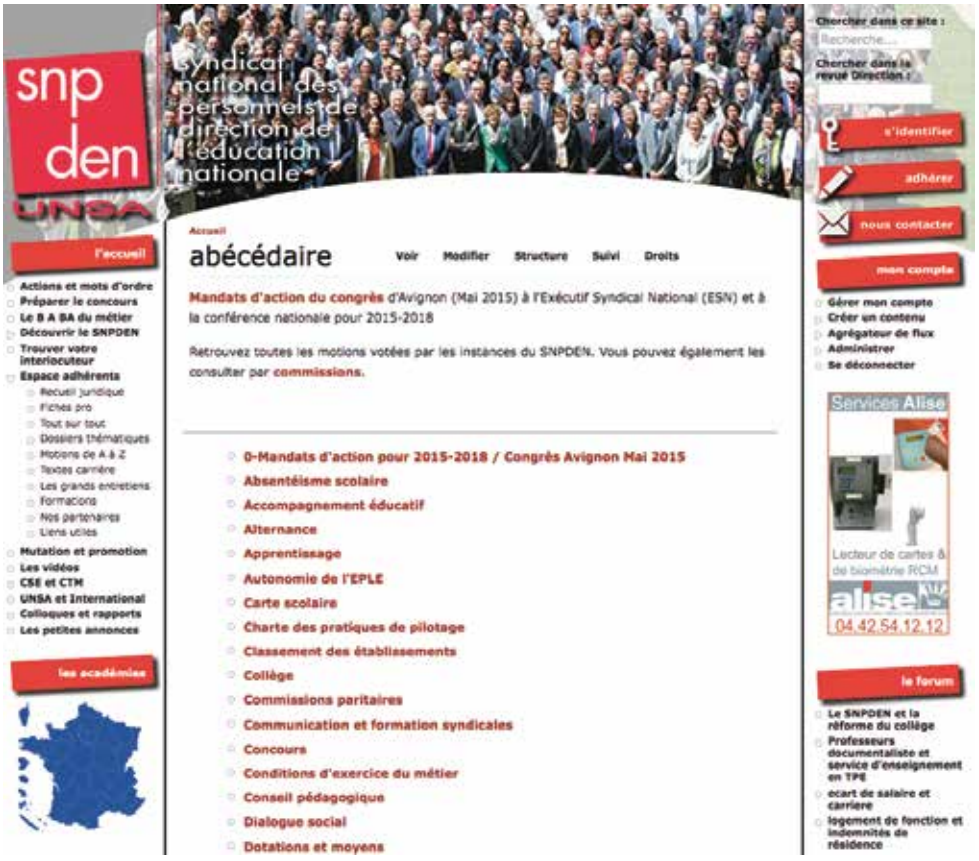
snp den UNSA
Syndicat national des personnels de direction de l'éducation nationale
abécédaire
Voir Modifier Structure Suivi Droits
Mandats d'action du congrès d'Avignon (Mai 2015) à l'Exécutif Syndical National (ESN) et à la conférence nationale pour 2015-2018
Retrouvez toutes les motions votées par les instances du SNPDEN. Vous pouvez également les consulter par commissions.
0-Mandats d'action pour 2015-2018 / Congrès Avignon Mai 2015
Absentéisme scolaire
Accompagnement éducatif
Alternance
Apprentissage
Autonomie de l'EPLE
Carte scolaire
Charte des pratiques de pilotage
Classement des établissements
Collège
Commissions paritaires
Communication et formation syndicales
Concours
Conditions d'exercice du métier
Conseil pédagogique
Dialogue social
Dotations et moyens
Services Alise
Lecteur de cartes à de biométrie RCM
04.42.54.12.12

Tribune libre

VOTRE ESPACE D'EXPRESSION

L'actualité vous interpelle ? Un article vous donne envie de réagir ?

Direction vous donne la parole. Vous êtes syndiqué, actif ou retraité, faites-nous partager votre réflexion sur l'exercice du métier, sur votre carrière, sur les évolutions du système, sur votre vision de la vie syndicale…

Merci d'adresser vos contributions à Marianne Viel, permanente au SNPDEN *marianne.viel@snpden.net* et, pour nous faciliter la tâche, de préférence en texte (Times 12), sans mise en forme ou mise en page.

Les propos exprimés dans cette tribune libre n'engagent que leur auteur.

Circulaire de rentrée 2015* En parcourant la circulaire… TIC ou TOC?

Le 9 juin 2015,
Jean-Paul Ginestet
ex secrétaire académique
académie de Toulouse

S'il est un terme à retenir c'est bien celui de « **parcours** », abondamment utilisé, au moins 40 occurrences, dans les 9 pages de la circulaire.

Faut-il y voir un tic de langage ou bien un TOC (trouble obsessionnel compulsif) ?

Selon le dictionnaire Larousse, le parcours désigne d'abord « le chemin, le trajet suivi pour aller d'un point à un autre ». Pas moins de 8 parcours sont censés définir ou baliser la scolarité des jeunes écoliers, collégiens ou lycéens. Pourvu que nous ne nous égarions pas entre « le parcours citoyen », « le parcours scolaire », « le parcours linguistique », « le parcours éducatif », « le parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel », « le parcours de santé », « le parcours d'éducation artistique et culturelle », « le parcours M@gistère ».

Ces parcours doivent respecter certaines qualités, « souplesse », « fluidité », « individualisation », « continuité », « mixité »… Par ailleurs, qu'il s'agisse du « parcours de l'enfant et du jeune » ou du « parcours des élèves », il ne saurait être « qu'aménagé », « adapté », « nouveau », « sur mesure » et naturellement « de réussite ».

Où tous ces parcours conduiront-ils les élèves ? Selon le dictionnaire Larousse, dans le domaine agricole, le parcours désigne aussi « un terrain non cultivé fournissant une maigre production ». Au bout du bout du terme de tous ces parcours, c'est un risque à ne pas négliger : où les élèves en seront-ils, qu'auront-ils appris, quelles compétences auront-ils

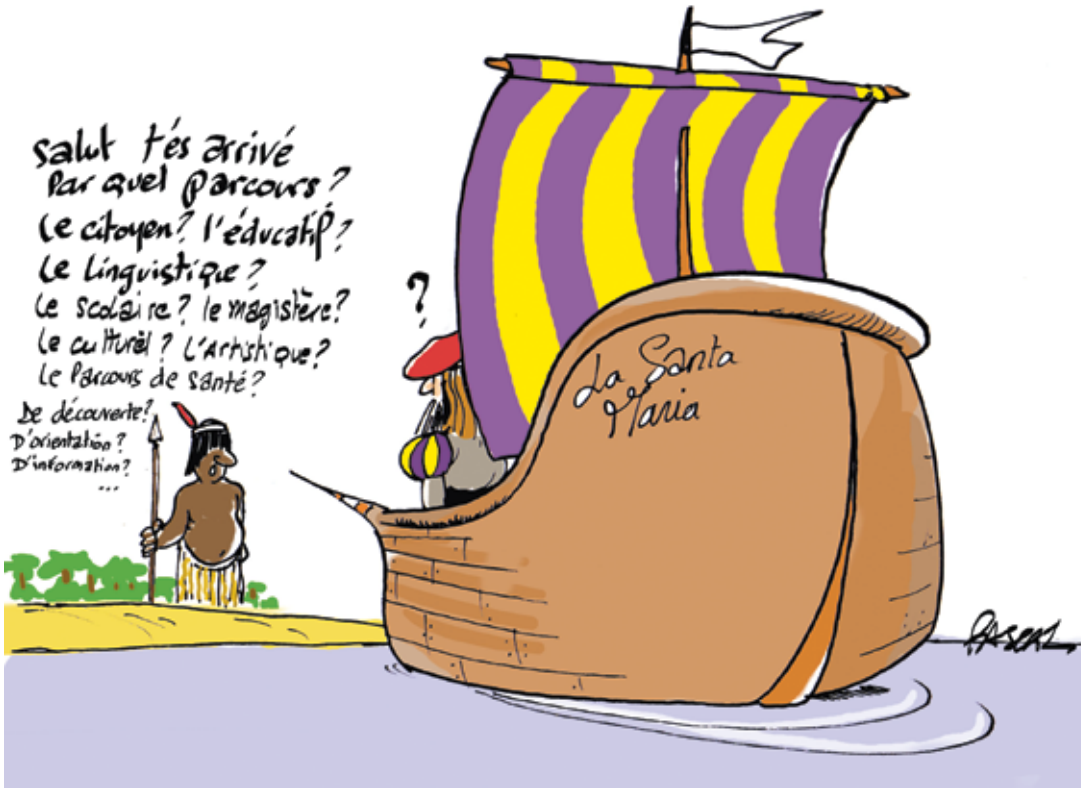

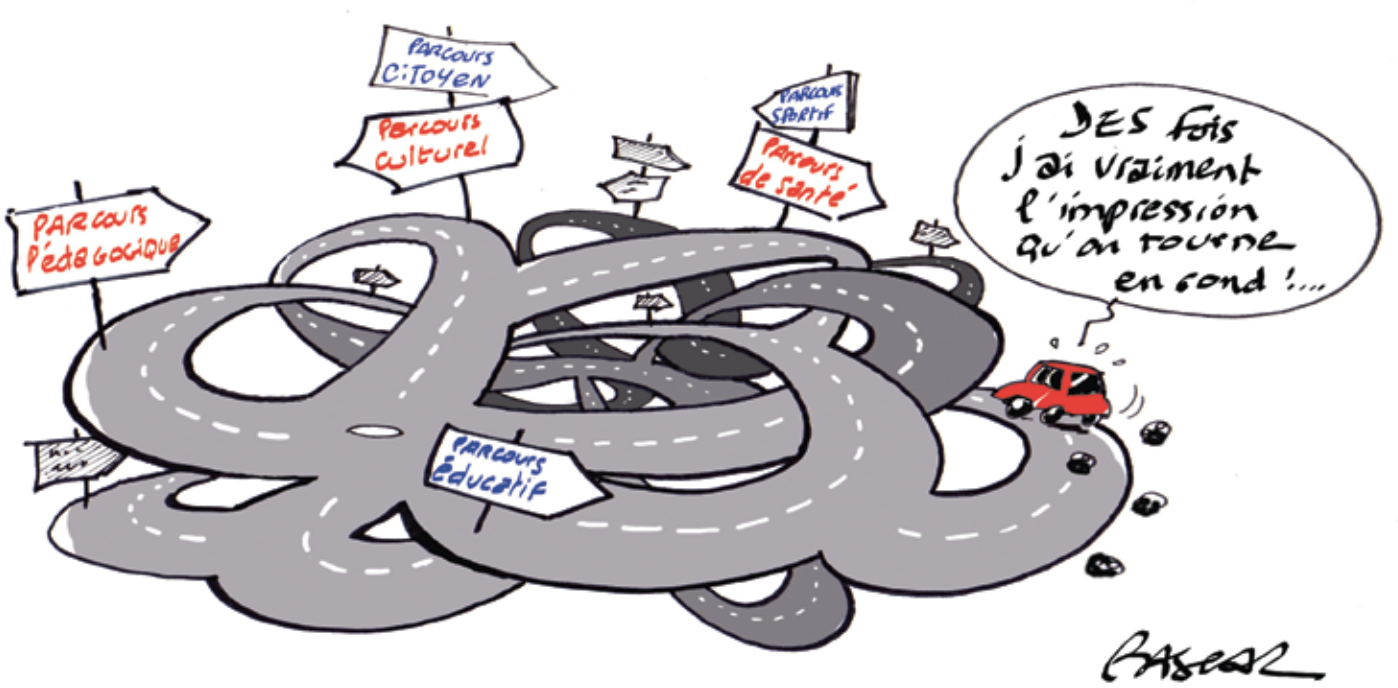

construites ? La lecture de ce texte verbeux permet également de repérer l'utilisation assez fréquente du mot « **travail** » (une douzaine d'occurrences). Il concerne quasi exclusivement les personnels, le travail des élèves étant évoqué une seule fois pour inviter les personnels à « encourager le travail collaboratif entre élèves ». Ce n'est pas une nouveauté, cela fait de nombreuses années que les circulaires de rentrée sont très discrètes sur ce que l'école pourrait attendre des élèves.

Parcours, travail, et continuité ou *continuum* « des parcours », « des formations », « des trajectoires », « de la mobilisation pour les valeurs », « de l'orientation », « des apprentissages », de « l'offre », « continuité éducative », « continuité pédagogique »… Les rédacteurs paraissent trouver leur épanouissement dans la répétition ou la litanie de mots et de formules « rénovées » ou « renouvelées » dont ils semblent ne pas avoir prévu le mode d'emploi pour une concrétisation réelle dans les classes et dans les établissements scolaires.

QUELQUES INTERROGATIONS

Que dire de « **l'innumérisme** » et du projet de distribution de milliers de tablettes ? Cela fera le bonheur des marchands, alors que l'enjeu pour l'école dans les prochaines années consistera vraisemblablement à apprendre aux élèves à se défaire de l'emprise technologique et à vivre des moments de sevrage numérique.

Que dire également de cet engouement pour « l'esprit » ou pour « le goût d'entreprendre » ? Les mêmes dénonçaient l'intrusion de l'économie libérale dans l'école lorsque cet objectif était affiché par l'ancienne majorité.

Quelle différence entre « l'internat d'excellence » de la précédente majorité et « l'internat de la réussite » promu par la nouvelle ?

Quelle différence entre l'ancien « parcours de découverte des métiers et des formations » et le nouveau « parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel » ?

Que dire de la promotion de l'accompagnement dont chaque jeune doit bénéficier (une dizaine d'occurrences) et de la suppression concomitante des moyens dévolus à l'accompagnement éducatif en collège ?

Lorsque Christophe Colomb découvrit l'Amérique, il avait la modestie de celui qui a pleinement conscience de l'existence du territoire avant qu'il n'y accoste. Alors après ce véritable parcours du combattant que représente le travail de lecture de la circulaire de rentrée, peut-être est-il temps de retourner à nos missions et d'assurer la continuité du fonctionnement des établissements scolaires dont nous avons la responsabilité. □

* Parue au BO 23 du 4 juin 2015.